



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
3 février 2014
Français
Original: anglais

Comité des droits de l'homme 107^e session

Compte rendu analytique (partiel)* de la 2951^e séance

Tenue au Palais Wilson, à Genève, le lundi 11 mars 2013, à 10 heures

Président: M^{me} Connors (chef de la Division des procédures spéciales, HCDH)
puis: Sir Nigel Rodley

Sommaire

Ouverture de la séance, déclaration de la chef de la Division des opérations spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Déclaration solennelle des nouveaux membres élus au Comité conformément à l'article 38 du Pacte

Élection du président et des autres membres du bureau du Comité

Adoption de l'ordre du jour

Questions organisationnelles et autres, dont l'adoption du rapport du Groupe de travail présession sur les communications individuelles

* Il n'a pas été établi de compte rendu pour le reste de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.13-41845 (EXT)



* 1 3 4 1 8 4 5 *

Merci de recycler



M^{me} Connors (Chef de la Division des procédures spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme) prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Ouverture de la séance, déclaration de la chef de la Division des opérations spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

1. **M^{me} Connors** (Chef de la Division des opérations spéciales), parlant au nom de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, déclare que sur les 48 procédures spéciales, 36 sont des mandats thématiques et les autres concernent des pays ou des territoires. Six mandats relèvent de groupes de travail composés de cinq membres, ce qui porte à 72 le nombre de titulaires de mandats. Trois mandats ont été établis en 2012: le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée et l'Expert indépendant sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable. Il est à prévoir que le Conseil des droits de l'homme continuera à établir des mandats.
2. Les titulaires de mandat communiquent confidentiellement avec les États membres et en 2012, 603 communications ont été envoyées à 127 États. Malheureusement, au 31 décembre 2012, les gouvernements n'ont répondu qu'à un peu plus de 40 % de ces communications. Les procédures spéciales ont conduit 80 visites dans 55 pays et territoires en 2012.
3. La Division des procédures spéciales recherche constamment les moyens d'améliorer la coopération entre les procédures spéciales et les organes conventionnels. Certains titulaires de mandat ont participé à une série d'ateliers sur la prohibition de l'incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse qui avait abouti à l'adoption du Plan d'action de Rabat. Le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association a, dans son premier rapport thématique au Conseil des droits de l'homme en 2012 (A/HRC/20/27), identifié les meilleures pratiques pour la promotion et la protection de ce droit. La question de la peine de mort a été examinée dans les rapports présentés à la soixante-septième session de l'Assemblée générale en 2012 par le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Le rapport de ce dernier souligne que les gouvernements doivent faire preuve de transparence en ce qui concerne les informations relatives à l'imposition et à l'application de la peine de mort et traitent la question de la complicité de tiers, y compris d'États abolitionnistes, avec les États qui maintiennent la peine de mort.
4. Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a adopté deux observations générales, sur les femmes et les enfants concernés par les disparitions forcées, en 2012. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire a adopté sa délibération n° 9 sur la définition et le champ d'application de la privation arbitraire de liberté dans le droit international coutumier. Il a aussi lancé une base de données contenant tous les avis qu'il a adoptés.
5. Pour l'instant, les réductions du budget du HCDH de l'ordre de 4,5 millions de dollars des États-Unis ne devraient pas entraîner de compression des effectifs du secrétariat du Comité des droits de l'homme.
6. Diverses questions, dont les problèmes des services de documentation et de conférence, la procédure simplifiée de soumission des rapports, la diffusion sur le Web et la vidéoconférence, ainsi que le processus de candidature et d'élection, ont été soulevées lors du dernier cycle de consultations informelles du processus intergouvernemental sur le

renforcement du système des organes conventionnels. Ce processus doit en principe se conclure en mai 2013, à l'issue d'un nouveau cycle de consultations informelles en avril.

7. Sur les 172 experts des organes conventionnels, 45 ont répondu à une enquête, en décembre 2012, leur demandant s'ils étaient satisfaits des services d'appui fournis par le secrétariat. Ces services ont été considérés comme satisfaisants ou très satisfaisants par 83,7 % des experts qui ont répondu. Une enquête similaire sera diffusée fin 2013. Les experts doivent aussi être encouragés à répondre à une autre enquête, réalisée sous peu, contribuant à la planification du HCDH de 2014 à 2018.

8. M^{me} Connors a rendu hommage à la mémoire du défenseur des droits de l'homme Stéphane Hessel.

Déclaration solennelle des nouveaux membres élus au Comité conformément à l'article 38 du Pacte

9. M^{me} Connors (Chef de la Division des opérations spéciales), s'exprimant en tant que présidente, souhaite la bienvenue aux cinq nouveaux membres du Comité: M. Matadeen, M. Rodríguez-Rescia, M^{me} Seibert-Fohr, M. Shany et M. Vardzelashvili. Elle les invite à prononcer la déclaration solennelle requise par l'article 16 du Règlement intérieur.

10. M. Matadeen, M. Rodríguez-Rescia, M^{me} Seibert-Fohr, M. Shany et M. Vardzelashvili prononcent la déclaration suivante: «Je m'engage solennellement à m'acquitter de mes fonctions de membre du Comité des droits de l'homme en toute impartialité et en toute conscience».

Élection du président et des autres membres du bureau du Comité

11. M^{me} Chanet propose la candidature de Sir Nigel Rodley à la présidence du Comité.

12. M. Iwasawa, M. Salvioli, M. Rodríguez-Rescia, M. Ben Achour, M. Bouzid, M^{me} Motoc et M^{me} Majodina appuient cette proposition.

13. *Sir Nigel Rodley est élu président par acclamation.*

Sir Nigel Rodley prend la présidence.

14. Le Président déclare que le Comité est confronté à de nombreux défis. Il devra collaborer étroitement avec les autres organes conventionnels afin de garantir le succès du processus de renforcement du système des organes conventionnels. Le travail sur la nouvelle observation générale relative à l'article 9 du Pacte prendra du temps. Grâce à M. Flinterman, l'Institut de La Haye pour la justice mondiale et un financement du Gouvernement néerlandais, le Comité pourra examiner les problèmes qu'il devra aborder lors d'une retraite la semaine prochaine. Le Comité continuera aussi à rechercher des rencontres avec les organes régionaux.

15. À l'invitation du Président, le Comité observe une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Stéphane Hessel.

La séance est suspendue à 10 h 35 et reprend à 10 h 50.

16. M. Salvioli propose les candidatures de M. Ben Achour, M^{me} Waterval et M^{me} Motoc aux fonctions de vice-président, et celle de M. Flinterman à la fonction de rapporteur du Comité.

17. M. Iwasawa et M^{me} Chanet appuient ces propositions.

18. **M. Bouzid**, appuyé par **M^{me} Majodina**, les appuie aussi, mais déclare qu'il proposera la candidature de M. Fathalla à une des vice-présidences lors de la prochaine élection du bureau.
19. *M. Ben Achour, M^{me} Waterval et M^{me} Motoc sont élus vice-présidents par acclamation.*
20. *M. Flinterman est élu rapporteur du Comité.*
21. **Le Président**, remerciant M^{me} Connors de sa présentation, déclare qu'il faut renforcer la coopération entre les organes conventionnels et les procédures spéciales.
22. **M. Salvioli** prie instamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de tenir les organes conventionnels informés de ses intentions. Les comités se voient souvent confrontés à des faits accomplis par le HCDH sans avoir été associés au processus de prise de décision.
23. **M^{me} Connors** (Chef de la Division des procédures spéciales) partage l'avis de M. Salvioli et encourage tous les experts à participer à l'enquête sur le processus de planification du HCDH.

Adoption de l'ordre du jour (CCPR/C/107/1)

24. *L'ordre du jour est adopté.*

Questions organisationnelles et autres, dont l'adoption du rapport du Groupe de travail présession sur les communications individuelles

25. **M^{me} Waterval** (présidente-rapporteuse du Groupe de travail sur les communications individuelles) déclare que les membres du Groupe de travail sont M. Ben Achour, M. Bouzid, M. Flinterman, M^{me} Motoc, Sir Nigel Rodley, M. Salvioli et elle-même. Le Groupe de travail, qui s'est réuni du 5 au 8 mars 2012, a examiné 21 cas. Il a recommandé à la plénière d'adopter 9 décisions d'irrecevabilité et d'examiner 12 communications quant au fond.
26. **M. Salvioli**, notant les problèmes rencontrés par le secrétariat pour répondre de manière approprié aux besoins des réunions du Groupe de travail et à ceux d'un autre groupe de travail qui se réunissaient simultanément, demande instamment au secrétariat de veiller à être en mesure de fournir un soutien ininterrompu au Groupe de travail lors de ses futures réunions.
27. **Le Président** fait observer que les vues de M. Salvioli sur cette question sont partagées par tous les membres du Groupe de travail. L'arriéré de dossiers est préoccupant et a eu pour conséquence que le secrétariat ne peut pas rédiger suffisamment de communications en temps voulu. Il en résulte que de plus en plus de victimes et leur famille attendent plus longtemps des réponses du Comité. Il est prioritaire de remédier à cette situation.
28. *Le rapport du Groupe de travail sur les communications individuelles est adopté.*

Le débat résumé prend fin à 11 h 5.